

**SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE
L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

Mise en ligne le 10/03/2023

**Délibération n° 2023-002
Séance du 7 mars 2023**

Approbation du procès-verbal de la
réunion du Bureau en date du 6
décembre 2022

Le Bureau,

Vu les articles L. 5421-1 et L. 3121-14-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 6 décembre 2022,

Après en avoir délibéré

Article unique : Approuve le procès-verbal de la réunion du Bureau en date du 6 décembre 2022,
ci-joint.

Le Président


François-Marie DIDIER

PROCÈS-VERBAL DU BUREAU
Séance du 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre à 15 heures 50, le Bureau, légalement convoqué, s'est réuni au siège du SIAAP, 2, rue Jules César, à Paris, 75012, sous la présidence de Monsieur François-Marie DIDIER.

Nombre de membres en exercice : 17

Étaient présents à l'ouverture de la séance : 9

Monsieur Belaïde BEDREDDINE
Monsieur Jean-Didier BERTHAULT
Madame Colombe BROSSEL
Madame Rachida DATI
Monsieur François-Marie DIDIER
Madame Chantal DURAND
Madame Josiane FISCHER
Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE
Madame Inès de RAGUENEL

Étaient excusés ou absents :

Monsieur Hamid CHABANI
Monsieur Philippe DALLIER
Madame Frédérique DENIS
Monsieur Jérôme GLEIZES
Madame Nadia MOUADDINE
Madame Déborah MÜNZER
Monsieur Germain ROESCH
Monsieur Karim ZIADY

Étaient représentés :

Monsieur Philippe DALLIER donne pouvoir à Monsieur François-Marie DIDIER
Madame Nadia MOUADDINE donne pouvoir à Monsieur Nicolas BESCOND
Monsieur Karim ZIADY donne pouvoir à Madame Colombe BROSSEL

Assistent en outre à la séance :

Monsieur Jean LAUSSUCQ	Directeur de Cabinet
Monsieur Jacques OLIVIER	Directeur Général
Monsieur Hervé CROUX	Directeur Général Adjoint chargé des Ressources
Monsieur Christophe DEJOIE	Directeur Général Adjoint chargé de l'Exploitation
Madame Sylvie VILLETTE	Responsable du Service des Assemblées Délibérantes

SOMMAIRE

B2022/160D – Avenant n° 5 au marché n° 2016-16091 de conception-réalisation relatif à la refonte de l'unité de production de biogaz de l'usine Seine-Aval

B2022/161D – Avenant n° 3 au marché n° 2017-17038 de conception-réalisation relatif à la refonte de l'unité de décantation primaire de l'usine Seine-Aval

B2022/179D – Adhésion à l'association Club des Utilisateurs Coriolis

B2022/183D – Adhésion à l'association Water Security Management Assessment Research and Technology (W-SMART)

Information sur le compte rendu des décisions prises par le Président par délégation du Conseil d'Administration en matière de marchés publics

La séance est ouverte à 15 heures 50 sous la présidence de M. François-Marie DIDIER.
Il est procédé à l'appel et le Président énumère les pouvoirs.

Ordre du jour et pouvoirs

M. le Président. – Nous n'avons pas de procès-verbal, il vous sera communiqué lors de la prochaine séance.

B2022/160D – Avenant n° 5 au marché n° 2016-16091 de conception-réalisation relatif à la refonte de l'unité de production de biogaz de l'usine Seine-Aval

M. le Président. – On commence par la première délibération. Cette délibération concerne le marché qui est passé en Commission d'appel d'offres le 8 novembre dernier avec un avis favorable. Il revient au Bureau de valider définitivement l'avenant qui prévoit une augmentation du montant du marché de plus de 16 millions d'euros, soit plus de 20 % du montant initial. Suite à cet avenant, le marché passerait, en effet, de 282 millions d'euros initialement à 340 millions d'euros. Les documents annexés à la délibération donnent le détail des augmentations prévues.

Mme BROSSEL. – Juste pour comprendre. J'imagine que c'est la suite des incidents à Seine-Aval.

M. le Président. – Pas du tout. Les incidents ont concerné de vieux digesteurs. C'est pour ça qu'il faut qu'on aille visiter. On a une totale refonte et on modernise totalement l'usine justement pour éviter ce type d'incident. Ce sont évidemment des décisions qui avaient été prises il y a un moment. Monsieur OLIVIER pouvez-vous nous donner la date de mise en service ?

M. OLIVIER. – 2024.

M. le Président. – 2024. On change tous les digesteurs. C'est une usine totalement nouvelle qui est faite à Seine-Aval, mais il faudra aller sur site.

Mme BROSSEL. – Du coup, qu'est-ce qui justifie une augmentation aussi importante ? C'est que le projet de départ était sous-calibré ? C'est que les installations vieillissent ?

M. OLIVIER. – Ce qui nécessite l'augmentation d'environ 16 millions d'euros, ce sont des modifications qui sont prises en compte au moment de la réalisation. L'exploitant, c'est-à-dire nous-mêmes, demande des suppléments au constructeur de manière à avoir une exploitation plus facile. C'est la raison pour laquelle, aujourd'hui, on est sur ce montant élevé de modification.

M. le Président. – S'il n'y a pas d'observations, je vous propose de mettre aux voix.

Il est procédé au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

B2022/161D – Avenant n° 3 au marché n° 2017-17038 de conception-réalisation relatif à la refonte de l'unité de décantation primaire de l'usine Seine-Aval

M. le Président. – Là encore, il y a eu un avis favorable de la Commission d'appel d'offres du 8 novembre dernier. Il revient au Bureau de valider définitivement l'avenant qui prévoit une augmentation du montant du marché de près de 14 millions d'euros soit 8 % du montant initial. Suite à cet avenant, le marché passerait à un montant total de 414 millions d'euros.

Est-ce qu'il y a des observations ? Je vous propose de l'adopter.

Il est procédé au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

B2022/179D – Adhésion à l'association Club des Utilisateurs Coriolis

M. le Président. – Il s'agit d'une adhésion pour participer à cette association. Coriolis est un outil financier que le SIAAP utilise et c'est un montant de 100 € annuel. C'est simplement pour pouvoir en faire bénéficier nos agents et avoir les meilleures informations sur ce logiciel que nous utilisons beaucoup.

S'il n'y a pas d'observations, je vous propose de l'adopter.

Il est procédé au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

B2022/183D – Adhésion à l'association Water Security Management Assessment Research and Technology (W-SMART)

M. le Président. – Là encore, c'est une délibération qui vous propose de m'autoriser à renouveler l'adhésion du SIAAP à cette association, une association internationale de gestionnaire de crise s'agissant de réseaux d'eau potable et qui a élargi son objet à l'assainissement. Nous sommes adhérents depuis 2015 et le montant de la cotisation est de 3 000 euros.

S'il n'y a pas d'observations, je vous propose de l'adopter.

Il est procédé au vote.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Information sur le compte rendu des décisions prises par le Président par délégation du Conseil d'Administration en matière de marchés publics

M. le Président. – Ces informations sur les décisions que j'ai prises en différentes matières ont été portées à votre connaissance en Conseil d'Administration.

Nous en avons terminé avec l'ordre du jour.

Je vous remercie, sauf s'il y a des observations. La séance est levée.

Pour les administrateurs qui sont membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), je vous invite à y participer. C'est au cinquième étage. Merci beaucoup.

La séance est levée à 15 heures 55.

Le Président

Signé : François-Marie DIDIER